

Séance du conseil Municipal

Mercredi 02 février 2022

Procurations

**Benjamin FRIEDRICH
Maximilien VOVILIER**

**procuration à
procuration à**

**Anthony FREY
Pierre-François BITSCH**

Ordre du jour

1. **Personnel : Création de postes et actualisation du tableau des effectifs**
2. **Montant de la redevance Télécoms pour occupation du domaine public**
3. **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022**
4. **Association de gestion – Remise gracieuse de la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente**
5. **ONF – Forêt communale – Programme d'actions pour l'année 2022**
6. **Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin**
7. **Renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement – désignation des membres représentant la commune**
8. **Éclairage public - Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public**
9. **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Informations et questions diverses

Choix du secrétaire de séance ?

1. Personnel : Création de postes et actualisation du tableau des effectifs

▶ Mutation de l'agent technique polyvalent

▶ Radiation des effectifs au 1^{er} février,

▶ Création à compter du 1^{er} mars 2022 des emplois permanents suivants en vue d'un recrutement

Grades	Temps de travail	Nombre de postes
Adjoint technique	24/35ème	1
Adjoint technique	35/35ème	1
Adjoint technique principal 2ème classe	24/35ème	1
Adjoint technique principal 2ème classe	35/35ème	1
Adjoint technique principal 1ère classe	24/35ème	1
Adjoint technique principal 1ère classe	35/35ème	1

▶ A défaut de candidatures d'agents titulaires, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel

1. Personnel : Création de postes et actualisation du tableau des effectifs

► Tableau des effectifs

Grades	Nombre de postes	Dont, temps complet	Dont, temps partiel	Postes pourvus
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe	1	1	0	0
Adjoint administratif	1	1	0	1
Adjoint technique principal 1^{ère} classe	2	1	1 (24/35 ^{ème})	0
Adjoint technique principal 2^{ème} classe	3	1	2 (24/35 ^{ème})	1
Adjoint technique	2	1	1 (24/35 ^{ème})	0
ATSEM principal de 1^{ère} classe	1	1	0	0
ATSEM principal 2^{ème} classe	2	1	1 (17,5/35 ^{ème})	1

Approbation pour la création de poste et l'actualisation du tableau des effectifs ?

2. Montant de la redevance Télécoms pour occupation du domaine public

► Redevance d'Occupation du Domaine Public 2022

- Tarif plafond prévu par les dispositions du Code des Postes et des Communications Électroniques le tarif des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunications.

RODP 2022	ARTÈRES *		Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	42,64	56,85	Non plafonné	28,43
Domaine public non routier communal	1 421,36	1 421,36	Non plafonné	923,89

Approbation pour appliquer le montant plafond de la redevance Télécoms pour occupation du domaine public ?

3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022

► Rectification du montant pouvant être mandaté

- Annule et remplace la délibération n°2021.46 du conseil municipal du 10/12/2021

Budget principal : dépenses d'investissement	BP21	25% BP 21
2135 Installations, aménagement des constructions	235 000 €	58 750 €
2152 Installation de voirie	350 000 €	87 500 €
Chapitre 21	585 000 €	146 250 €

Budget ANNEXE eau : dépenses d'investissement	BP21	25% BP 21
21531 Réseau adduction d'eau	400 000 €	100 000 €
21561 Matériel d'exploitation	40 000 €	10 000 €
Chapitre 21	440 000 €	110 000 €

Approbation pour les montants proposés ?

4. Association de gestion – Remise gracieuse de la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente

- ▶ **Les frais de fonctionnement (gaz et électricité) de la salle polyvalente sont réparti entre l'association de gestion(40%) et la commune (60%)**
 - ▶ **Participation calculée sur les frais de l'année précédente**
 - ▶ **Pour 2021 la part de l'association est de 4503,76€**
 - ▶ **Avec le contexte sanitaire, aucune location payante en 2021**
 - ▶ **L'association ne peut pas honorer la dépense et demande une remise gracieuse pour cette année**

Approbation d'effectuer une remise gracieuse à l'association de la salle pour la participation au frais de fonctionnement pour 2021 ?

5. ONF – Forêt communale – Programme d'actions pour 2022

► Propositions de l'ONF

► TRAVAUX DE MAINTENANCE pour 310,00 € HT

Entretien du parcellaire (2 000 m linéaire)

Parcelles 1, 2, 3, 11, 12, 13

► TRAVAUX SYLVICOLE pour 1 140,00 € HT

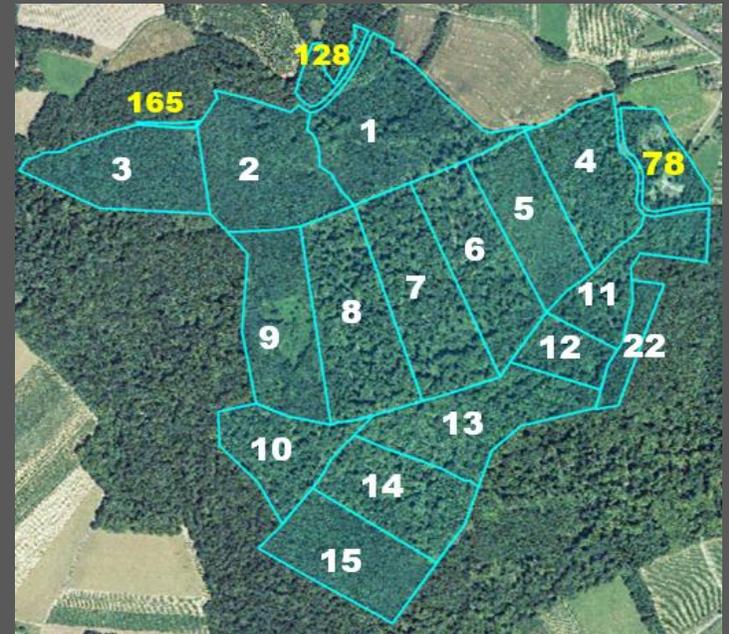
Dégagement manuel des régénérations naturelles (3 ha)

Parcelles 1.r, 4.i, 6.r

► TRAVAUX Divers pour 300.00 € HT

Matérialisation des lots de bois de chauffage (150 m³)

Parcelles 6-7-8



Approbation du programme d'action 2022 ?

6. Révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin

► Modifications apportées aux statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin



- le changement de dénomination, le Syndicat se nommera « Territoire d'Energie Alsace »
- l'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)
- l'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux
- la suppression de la réunion annuelle d'information

Approbation pour la révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin?

7. Renouvellement du bureau de l'AFR – désignation des membres représentant la commune

- ▶ **Mandat du Bureau arrive à échéance le 30/12/2022**
 - ▶ 2 membres de droit : le Maire et le directeur de la DDT
 - ▶ 3 titulaires + 2 suppléants élus par le conseil municipal
 - ▶ 3 titulaires + 2 suppléants élus par la chambre d'agriculture

- ▶ **Désignation des membres pour 6 ans => 29/12/2028**
 - ▶ **Titulaires**
 - ▶ 1:
 - ▶ 2:
 - ▶ 3:
 - ▶ **Suppléants**
 - ▶ 1:
 - ▶ 2:

Approbation des membres représentant la commune au bureau de l'AFR ?

8. Éclairage public - Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

▶ Action en faveur

- ▶ de la préservation de la biodiversité,
- ▶ diminution de la pollution lumineuse,
- ▶ lutte contre le gaspillage énergétique.



▶ Proposition

- ▶ Expérimentation du 1 mars 2022 au 31 avril 2022
- ▶ Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 4h00
- ▶ Consultation des habitants pour la pérennisation de l'action

Approbation pour l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public sur la commune ?

9. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

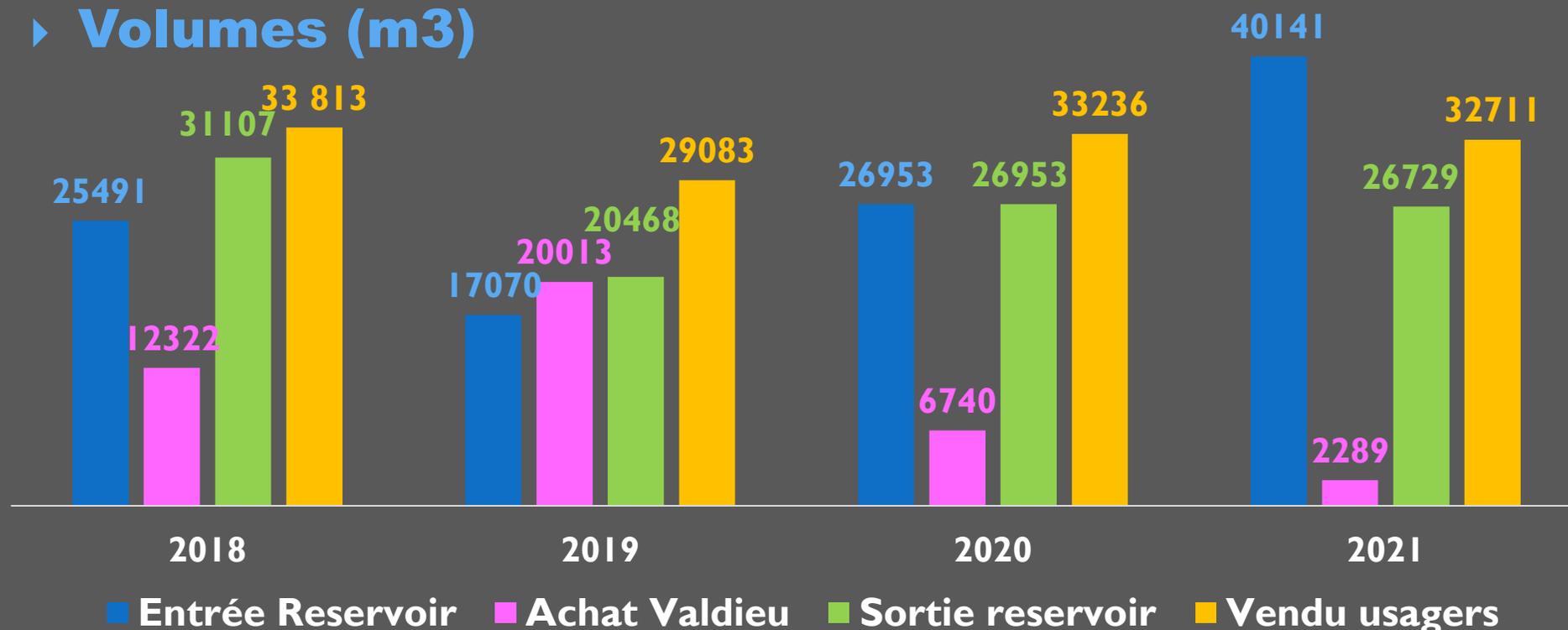
▶ Nature des ressources en eau

- ▶ Récupération des eaux de pluie par un système de drains
- ▶ Apport complémentaire par le Syndicat d'eau de Valdieu

▶ Nombre d'abonnements

- ▶ 302 abonnements domestiques et 1 non domestique

▶ Volumes (m3)



9. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

▶ Tarification de l'eau

Part de la collectivité	
Part fixe (€ HT/an) Location compteurs d'eau + rénovation réseau	15.00 € + 20.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1.60 €
Taxes et redevances (Agence de l'Eau Rhin Meuse)	
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,350 €/m3
Redevance prélèvement	0,104 €/m3

▶ Qualité de l'eau

- ▶ 11 Analyses Bactériologique dont 3 non conformes
- ▶ 3 Paramètres physico-chimiques dont 1 non conforme

▶ Rendement du réseau de distribution : 81,3 %

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ?

Points divers

Points divers

- ▶ **Travaux Cité Sturm**
- ▶ **Travaux Préau**
- ▶ **Opérateur FREE**
- ▶ **Projet lotissement rue de Belfort**
- ▶ **Jury de Nez**
- ▶ **Info municipale de février**

Questions diverses ?

Séance close à ...